



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

**ED 2419/22**

28 septembre 2022

Original : anglais

**F**

**Communication du Gouvernement  
brésilien**

1. La Directrice exécutive joint, à titre d'information des Membres de l'OIC, une Note verbale du Gouvernement brésilien.



REPRÉSENTATION PERMANENTE DU BRÉSIL  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À LONDRES

Rebraslon-032/2022

La Représentation permanente du Brésil auprès des organisations internationales à Londres présente ses compliments à l'Organisation internationale du Café (OIC) et a l'honneur de se référer à la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et à la 4<sup>e</sup> réunion du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux.

Le Brésil considère que l'émergence d'obstacles au commerce international reposant sur des préalables environnementaux et de main d'œuvre constitue le principal défi pour le secteur du café aujourd'hui. Le Brésil demande que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et du 4<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux. Les communiqués issus de ces réunions, ainsi que les autres documents pertinents qui seront adoptés lors des réunions de l'OIC et du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) à Bogota, devraient refléter de manière adéquate la pertinence de cette question et son caractère urgent.

Ces obstacles surgissent à un moment où la chaîne de valeur du café mondiale absorbe encore l'impact des vastes perturbations économiques de l'effondrement de la logistique et de la flambée des prix des engrais causés par la pandémie mondiale et le conflit en Ukraine. Ils s'ajoutent également à la flambée des prix dans les pays consommateurs.

Ces obstacles surgissent également à un moment où le secteur du café est engagé dans un changement transformationnel visant à mettre en œuvre une durabilité totale dans la chaîne de valeur mondiale, par l'intermédiaire du GTPPC. La nature unilatérale et punitive de ces mesures - qui émanent d'un nombre réduit de pays importateurs - met en péril le consensus international et multipartite qui constitue le point d'appui et la légitimité de la Déclaration de Londres et du GTPPC.

Aucune certification, norme privée, "bonne pratique" ou méthodologie d'évaluation et d'amélioration de la durabilité environnementale et des niveaux de vie - y compris celles adoptées par le GTPPC, comme le "revenu minimum vital" et l'approche de "résilience des paysages" - ne devrait être imposée au-delà des frontières sans être approuvée démocratiquement au sein des instances multilatérales appropriées : le cadre juridique du développement durable des Nations unies : l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation internationale du travail, qui fournit un cadre multipartite réunissant les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements pour discuter des normes de travail.

Le Brésil croit en la viabilité économique à long terme d'un secteur du café durable. Le niveau de vie et les techniques de production durables doivent reposer sur l'efficacité économique de la culture du café, et doivent être assurés dans un environnement économique et commercial international exempt de mesures de distorsion des échanges, par le biais du partage des connaissances et des technologies et d'investissements dans la recherche agronomique. Le marché florissant des cafés de spécialité démontre la volonté des consommateurs de café de récompenser

REPRÉSENTATION PERMANENTE DU BRÉSIL  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À LONDRES

et d'encourager les améliorations de la qualité et les pratiques durables de la production de café. Il s'agit d'un mécanisme volontaire, régi par le marché, qui doit être encouragé et étendu - et non imposé.

Les conventions et déclarations des Nations Unies sur le développement durable et, en particulier, l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD), dont tous les Membres de l'OIC sont signataires, constituent le cadre juridique et conceptuel de toute action visant à promouvoir la durabilité. Ces documents sont le résultat d'un débat multipartite impliquant tous les États membres de l'ONU, avec la contribution inestimable du secteur privé et des organisations de la société civile. Ils établissent des principes fondamentaux tels que les trois piliers du développement durable - l'économie, le social et l'environnement - et l'indivisibilité des ODD. Ils contiennent une liste équilibrée d'engagements et d'obligations pour toutes les parties prenantes, le secteur public et le secteur privé, les pays développés, les pays en développement et les pays les moins avancés, qui respecte la souveraineté, les priorités nationales et les espaces politiques. Ils doivent être au centre des efforts du secteur du café pour créer une chaîne de valeur mondiale durable.

Le Groupe de travail public-privé sur le café offre un cadre structuré et productif pour investir dans des projets de durabilité et d'atténuation. Conformément à l'Agenda 2030, le Brésil invite les pays importateurs à respecter leurs engagements financiers au titre de l'ODD 13.a (mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation) et de l'ODD 17.2 (l'engagement de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide aux pays en développement et 0,15 % à 0,20 % du revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés, et au moins 0,20 % du revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés) en participant aux efforts du GTPPC.

La Représentation permanente du Brésil auprès des organisations internationales à Londres souhaite que cette note soit diffusée aux États Membres de l'OIC, aux sherpas du GTPPC et aux membres du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux et du Comité consultatif du secteur privé.

La Représentation permanente du Brésil auprès des organisations internationales à Londres saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation internationale du Café les assurances de sa très haute considération.



Londres, le 27 septembre 2022